

Convention complémentaire au contrat de bail pour un appartement de vacances meublé/une maison de vacances meublée à usage privé concernant l'utilisation du WLAN

Pour pouvoir utiliser le WLAN, il faut saisir un code, lequel est uniquement communiqué aux locataires qui acceptent la présente convention d'utilisation et y apposent leur signature:

- Le locataire se porte garant du respect des conditions de la présente convention d'utilisation par l'ensemble des cooccupants de la location de vacances et, en cas de manquement, il décharge le bailleur de toutes les réclamations en résultant.
- Le locataire confirme qu'il accepte également et signe au nom des cooccupants et des invités la clause d'exonération de la responsabilité du bailleur qui figure dans la présente déclaration. Le locataire, les cooccupants et les invités sont désignés collectivement «l'utilisateur» ci-après.
- L'utilisation est payante et limitée à la durée du séjour dans l'appartement de vacances/la maison de vacances. Dans ce cadre, le bailleur **ne saurait garantir la disponibilité effective de l'accès à Internet. En outre, il est strictement interdit à l'utilisateur de communiquer le code à des tiers.** Ce code devient inopérant à l'issue d'une période déterminée. Un nouveau code peut alors être demandé. Des informations à ce sujet peuvent être obtenues auprès du bailleur.
- En remettant le code, le loueur n'assume aucune obligation. L'utilisation a lieu en fonction des possibilités techniques. En particulier, l'utilisateur ne peut pas faire valoir d'un droit d'utilisation du WLAN d'une manière ou d'une durée spécifique quelconque. L'utilisation doit se faire uniquement dans le cadre de ce qui est habituel lors d'un séjour de vacances. En cas d'utilisation à des fins professionnelles et/ou excessives, le loueur est en droit de bloquer l'accès au WLAN.
- Par les présentes, **toute responsabilité** de garantie et **toute indemnisation, etc. sont exclues.** Le bailleur ne garantit pas l'accès illimité au WLAN ou à Internet et ne répond par conséquent pas des conséquences des interruptions et des pannes ainsi que des pertes de données, etc. En particulier, aucune responsabilité n'est assumée en ce qui concerne le contenu des sites Internet consultés ou des données téléchargées ainsi que les éventuels programmes malveillants (virus, etc.) liés à l'utilisation du WLAN. **L'utilisateur prend expressément acte du fait que le WLAN** permet uniquement d'avoir accès à Internet mais **n'intègre aucun logiciel antivirus ou programme pare-feu.** Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer sa protection à cet égard. Le **transfert des données** se fait **sans codage.** L'utilisateur doit veiller à se **protéger lui-même** en conséquence.
- **Il est expressément interdit** à l'utilisateur de se servir du WLAN pour procéder au téléchargement de données, fichiers, vidéos etc. ou à tout autre forme de diffusion de contenus qui sont illicites, contraires aux bonnes mœurs, racistes ou protégés par des droits d'auteur, pour appeler à commettre des délits, pour manipuler des logiciels et des outils informatiques ainsi que des appareils et des installations de tout genre. L'envoi de SPAM est interdit. Cette disposition s'applique par analogie à la consultation de sites web et/ou au téléchargement de données, de fichiers, de vidéos, etc.
- Toute forme d'utilisation abusive et/ou d'intervention dans l'équipement du WLAN (logiciel ou matériel sont strictement interdites), en particulier celles qui sont de nature à porter préjudice à des tiers ou au bailleur.
- Le locataire répond des dommages qu'il cause par l'utilisation du WLAN. Si, pour quelque raison que ce soit, le bailleur doit répondre à des prétentions de tiers en rapport avec une utilisation du WLAN par l'utilisateur, le locataire s'engage à indemniser immédiatement le bailleur et à le décharger de toute responsabilité.
- En cas de non-respect avéré ou présumé des conditions d'utilisation, l'accès au WLAN peut être bloqué à tout moment sans indication de raisons. Toute **responsabilité relative à une perte de données est expressément exclue.**
- En cas de soupçon d'infraction dûment fondé, le bailleur est en droit d'en informer les autorités compétentes en leur désignant le locataire et/ou l'utilisateur (y compris son adresse). Par ailleurs, à la demande des autorités, le bailleur est en droit de leur fournir les coordonnées, adresse comprise, du locataire et/ou de l'utilisateur.
- **La présente convention d'utilisation du WLAN fait partie intégrante du contrat de bail et relève exclusivement du droit suisse. La seule juridiction compétente est celle du lieu du bien loué.**

Je déclare accepter les conditions de la présente convention d'utilisation.

Lieu/Date Signature